Agence nationale de l'habitat Anah

| Conventionnement

Délégation : .....

N° de convention :

|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Ou N° de dossier :

|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Cadre réservé à l'Anah

AVENANT n° ....[1] à une convention conclue avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah) en application de l'article L. 321-4 ou L. 321-8 du code de la construction et de l'habitation

(voir référence de la convention ci-dessus - le numéro de l'avenant est à renseigner par l'Anah)

● **Adresse du logement conventionné :** .....

.....

Code Postal : |_|_|_|_|_| Commune : .....

Bâtiment : ..... Escalier : ..... Porte : ..... Étage : .....

● **Je soussigné(e)** (nom, prénom) .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : |_|_|_|_|_| Commune : .....

Le cas échéant, représentant légal de la société, de l'association : .....

ayant son siège : .....

.....

Déclare :

I. EN CAS DE MUTATION DE PROPRIÉTÉ

(partie à remplir en cas de reprise des engagements suite à mutation de propriété dans les conditions fixées à l'article L. 321-11 du code de la construction et de l'habitation)

● **Être devenu propriétaire** du bien immobilier désigné ci-après (description, localisation de l'immeuble) :

.....

.....

précédemment propriété de (nom et prénom ou désignation de la personne morale) : .....

.....

.....

L'acte a été signé en l'étude de Maître : .....

Notaire à :..... le |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

● **Avoir pris connaissance**

- de la signature de la convention n°|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| (lorsque la convention et l'avenant portent sur plusieurs logements inscrire le n° de dossier) conclue avec l'Anah en application de l'article [L. 321-4 - L. 321-8] du code de la construction et de l'habitation le |_|_| |_|_| |_|_|_|_|
- des engagements souscrits par le précédent propriétaire en contrepartie de la signature de cette convention[2].

---

[1] *Ce formulaire est à utiliser pour toute demande d'avenant aux conventions avec ou sans travaux conclues avec l'Anah en application des articles L. 321-4 ou L. 321-8 du code de la construction et de l'habitation (CCH). Suivant la nature de l'avenant, il convient de renseigner, outre l'identifiant du bailleur, l'une ou l'autre des 3 situations : I - avenant en cas de changement de propriétaire ; II - avenant de prorogation ; III - autre avenant.*

[2] *Nota : si les engagements de la convention initiale ne sont pas repris pour l'ensemble des logements qu'elle concerne, il conviendra de joindre un tableau détaillé qui sera annexé au présent avenant. Ce tableau est celui annexé à la convention initiale complété par une mention (mutation – prorogation – autre) inscrite dans la ligne "observations".*

Vu les articles L. 321-1 et suivants et R. 321-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation.
Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat.
Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés : les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre demande ainsi qu'à des exploitations statistiques. Les destinataires des données sont : les services de l'Agence, les organismes partenaires et, le cas échéant, la collectivité locale du lieu du bien concerné. Conformément à cette loi, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation locale de votre département. Vous pouvez également pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

M'engage, aux lieu et place du précédent propriétaire à :

- **Respecter,** pour le(s) logement(s)[2], **les engagements** inscrits dans la convention précitée jusqu'à son terme
  le ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋

II. EN CAS DE DEMANDE DE PROROGATION DE LA CONVENTION
(partie à remplir pour toute demande de prorogation de la durée de la convention)

- **Proroger** pour une durée de (nécessairement une durée multiple de 3) : . . . . . ans la convention
  n°⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ (lorsque la convention et l'avenant portent sur plusieurs logements inscrire le n° de dossier)
  conclue avec l'Anah en application de l'article [L. 321-4 - L. 321-8] du code de la construction et de l'habitation
  le ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋

M'engage à :

- **Continuer** de respecter les engagements inscrits dans la convention précitée jusqu'à son nouveau terme
  le ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
- **En cas de pluralité de logements,** cet engagement porte sur (cocher la case correspondante) :
  ❏ l'ensemble des logements visés par la convention
  ❏ une partie des logements visés par la convention : voir tableau annexé[2]

III. DANS LES AUTRES CAS

La convention ci-dessus référencée est modifiée sur le ou les point(s) suivant(s) :
préciser clairement la nature des modifications apportées et la référence de chacun des numéros de chapitre impacté de la convention.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Fait à . . . ., le ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋

Signature du bailleur[3] (en cas d'avenant suite à mutation de propriété, le document est signé par le nouveau propriétaire)

- Je soussigné, représentant de l'Anah dans le département . . . . . (délégué de l'Anah ou président du Conseil général ou de l'établissement public de coopération intercommunale ayant conclu la convention prévue à l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation), accepte au nom de l'Anah les modifications apportées par le présent avenant.

Fait à . . . ., le ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋

Signature de l'Anah[3] (identité et qualité du signataire)

[3] *Le présent document n'est valable que signé par le représentant de l'Anah et par le bailleur.*